

Séance du 17 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
27	27	27

L'an deux mil vingt-six le dix-sept avril à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE ROIDE - VERMONDANS, régulièrement convoqué en date du 4 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Eric BOONE, Maire

DATE DE CONVOCATION :
4 avril 2026

Délibération N°2026.04.30

OBJET :

**Création d'un emploi permanent
d'adjoint technique principal 2^{ème}
classe**

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le
Et publication ou notification du

Présents : Eric BOONE, Patrick ROY, Anaïs CHOULET, Philippe PEROZ, Pamela LACHAT, Gilles GRUT, Christiane KLINGUER, Philippe PROST, Marie-Josèphe PIQUEREY, Dominique GUENOT, Fanny VOLTOLINI, Théophile HAHLING, Marine JACQUET, Philippe ZATTARIN, Marion MAILLARD, Thibaud DEFRANOUX, Anaïs GUILLEMIN, Yoann DAUCOURT, Sophie FICHET, Thierry BRUN, Quentin DECHAUX, Laurence EMONIN, Serge SPIZZO, Sophie LAROCHE, Walter PLANÇON, Anaïs GRADOZ.

Procurator : Emilie VIGEZZI donne procuration à Christiane KLINGUER.

Secrétaire de séance : Dominique GUENOT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le budget communal,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que la délibération doit préciser les grades correspondants à l'emploi créé.

Monsieur le Maire informe que jusqu'au 30 mars 2026, l'agent en charge de l'entretien de la crèche était mis à disposition par la commune d'Autechaux-Roide, à raison de 10 h par semaine. L'agent concerné a demandé une mise en disponibilité pour convenances personnelles.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer d'un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à raison de 10/35ème, à compter du 1^{er} mai 2026,

Fait à Pont-de-Roide-Vermondans, le 20 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Eric BOONE

